



## Indemnisation intempéries

Par **v.P.**, le **18/03/2021** à **11:19**

Bonjour.

Juste avant la fin de mon contrat de remplacement, pour un poste d accompagnante transport scolaire, il y a eu une journée d inetmperie.

mon employeur m'a demandé la veille de ne pas venir travailler le lendemain car les transports étaient annulés pour intemperies (arrêté préfectoral). Il m a dit que je devrai rattraper ces heures mais je n ai pas reconduit mon contrat. Je viens de recevoir ma fiche de paie et de m'apercevoir que cette journée a été enlevée sur mon salaire. Est ce normal ?

Merci.

Par **P.M.**, le **18/03/2021** à **11:37**

Bonjour,

Les heures perdues par suite d'intempéries peuvent effectivement être récupérées...

Il me semble difficilement contestables que l'employeur ne vous paie pas ces heures perdues...